



VILLE de RODEZ

**Décision du Maire n° DEC2024/0196**

**Objet :** Travaux de création d'un terrain de football/rugby et de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique  
Marchés en procédure adaptée n° 24005-01 et 02  
Avenants n° 1

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu la décision du Maire DEC2024/0128 en date du 4 juin 2024 relative à la conclusion d'un marché de travaux pour la création d'un terrain de football/rugby et de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique pour les lots n° 1 (Terrassement, revêtement terrain de sport, clôtures et VRD) avec le groupement VERT ET SPORT / COSTES TPA dont le mandataire VERT ET SPORT est domicilié 26300 Alixan et n° 2 (Eclairage) avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS domiciliée 12510 Olemps,

Vu les devis établis par les entreprises titulaires,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du mardi 24 septembre 2024 pour le lot n° 2 uniquement (+ 5 %),

Considérant la nécessité de prévoir des travaux en plus-value ; qu'il y a lieu, dès lors, d'établir un avenant pour chacun de ces deux lots prenant en compte ces modifications,

**Décide**

**Article 1 : Objet**

De signer deux avenants aux marchés de travaux de création d'un terrain de football/rugby et de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique prenant en compte la réalisation de travaux en plus-values dont le détail suit :

N° et Objet du lot	Nom titulaire	N° Avenant	Montant de l'avenant en € HT
1 : Terrassement - Revêtement terrain de sport clôtures et VRD (24005-01)	Groupement Vert et Sport / COSTES TPA - Mandataire Vert et Sport 26300 ALIXAN	1	+ 9 620,00 (+ 0,43 %)
2 : Eclairage (24005-02)	SPIE Citynetworks 12510 OLEMPS	1	+ 8 200,00 (+ 6,95 %)

Les deux avenants ont également pour objet d'acter la prolongation du délai des travaux jusqu'au 31 octobre 2024.

Les autres conditions d'exécution du marché restent inchangées. Ces avenants prennent effet à compter de leur date de notification.

**Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication

**Article 3 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

**Article 4 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise en Préfecture, affichée en Mairie et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

**Article 5 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 26 septembre 2024

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 26 septembre 2024  
Publiée le 26 septembre 2024

Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Signé : Christian TEYSSERE  
Acte dématérialisé